

La Métropole européenne de Lille : un quart des emplois de la région

Insee Flash Hauts-de-France • n° 147 • Janvier 2023



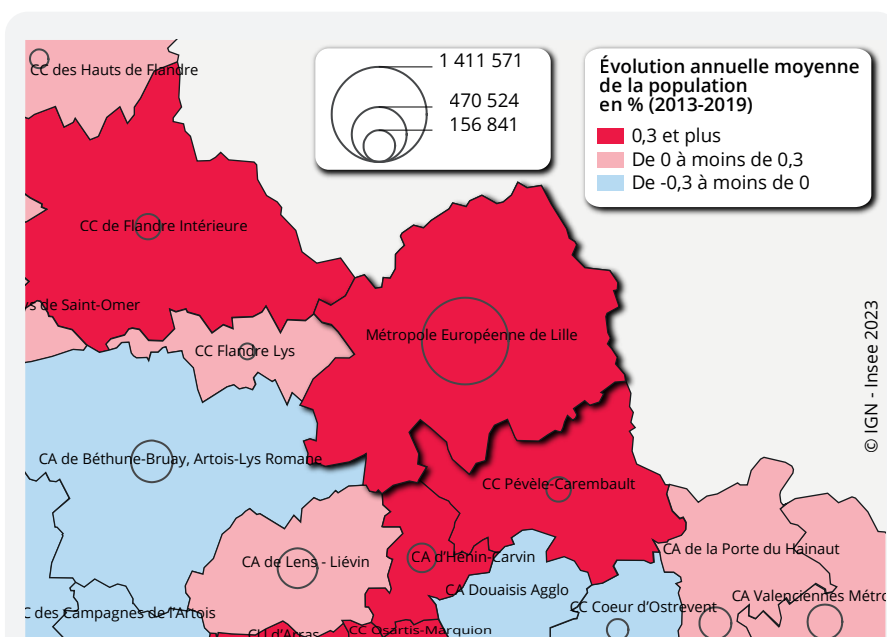
En 2019, la Métropole européenne de Lille (MEL) compte 1 179 050 habitants, soit 18 % de la population régionale. Elle se situe à la 3^e place des métropoles de province les plus peuplées derrière Aix-Marseille-Provence et Lyon. Entre 2013 et 2019, sa population progresse plus vite qu'en moyenne régionale, grâce à des naissances bien supérieures aux décès et un déficit migratoire contenu par les arrivées nombreuses de jeunes adultes. À l'instar des grandes agglomérations françaises, les fonctions de décision, de conception et de gestion y sont plus présentes qu'ailleurs dans la région.

Située dans le département du Nord, à la frontière de la Belgique, la Métropole européenne de Lille (MEL) abrite 1 179 050 habitants au 1^{er} janvier 2019 ► **figure 1**, soit près d'un habitant sur cinq des Hauts-de-France. Elle occupe la première place des métropoles de la région, devant Valenciennes et Amiens. Très densément peuplée (1 755 hab/ km²), elle se compose de 95 communes dont 29 de plus de 10 000 habitants. Avec Lille, la capitale régionale qui compte près de 234 500 habitants, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq constituent les quatre principales communes. La MEL se situe à la 3^e place des métropoles de province les plus peuplées, derrière Aix-Marseille-Provence (1 898 500 habitants) et Lyon (1 411 580 habitants).

Une métropole attractive pour les jeunes

Entre 2013 et 2019, alors que la population de la région stagne, la MEL gagne près de 20 000 habitants (soit +0,3 % par an en moyenne) ► **figure 2**. Sa **croissance démographique**, proche de la moyenne nationale (+0,4 %) s'explique par l'excédent particulièrement élevé des naissances sur les décès (+0,7 % par an contre +0,3 % en région) qui compense le **déficit migratoire** récurrent (-0,4 % par an contre -0,3 % en région). En 20 ans, la population de la MEL n'augmente cependant que de 5,2 %, une progression beaucoup moins rapide que dans les métropoles d'Aix-Marseille-Provence (+11,3 %) et Lyon

► 1. Population en 2019 par EPCI et évolution entre 2013 et 2019



(+17,7 %). En tant que pôles d'études et d'emplois de premier plan, ces trois métropoles partagent en revanche des profils migratoires par âges assez proches. En particulier, elles accueillent plus de jeunes qu'elles n'en voient partir (14 500 arrivées et 9 700 départs pour la tranche des 18-24 ans en un an). Mais des trois, la MEL reste celle où la population est la plus jeune. En 2019, l'âge moyen s'élève à 37,3 ans contre 38,0 ans à Lyon et 41,2 ans à Aix-Marseille-Provence.

D'ici à 2070, si les tendances actuelles se poursuivaient, la population de la MEL progresserait de 2,4% pour atteindre 1 202 200 habitants alors que celle de la région baisserait de 10 %.

Près de neuf emplois sur dix dans le tertiaire

Avec 529 300 emplois en 2019, la MEL regroupe 25 % des emplois de la région, une proportion nettement supérieure au poids démographique de

la métropole (18 %). Le phénomène de concentration des emplois se poursuit. Entre 2013 et 2019, les emplois progressent ainsi de 3,0 % au sein de la métropole (contre - 0,6 % dans la région), une hausse du même ordre qu'à Aix-Marseille-Provence mais deux fois moindre que dans la métropole de Lyon (+5,8 %).

En quarante ans, le tissu productif de la MEL connaît un profond renouvellement. Ainsi, les activités industrielles regroupent à peine 8 % des emplois du territoire en 2019 contre 40 % en 1975. Son économie est majoritairement tournée vers les activités tertiaires (87 % contre 78 % dans la région), de façon plus prononcée que pour les métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Lyon (84 %).

En 2019, la MEL rassemble 37 % des emplois de la région liés aux fonctions de décision, de conception, de gestion et d'intermédiation ► [méthodologie](#). Ces fonctions dites « métropolitaines », concentrées dans les grandes agglomérations, représentent près du tiers des emplois du territoire (un cinquième dans la région). Cette part est moins élevée qu'à Lyon (38 %) mais plus qu'à Aix-Marseille-Provence (29 %) et a progressé de 5 points en 10 ans.

Un habitant de la MEL sur cinq vit au sein d'un quartier prioritaire

En 2019, le **niveau de vie médian** des habitants de la MEL, de 20 981 € par an, est un peu plus élevé qu'en moyenne régionale (20 355 €) mais nettement inférieur à celui des métropoles de Lyon (22 712 €) et Aix-Marseille-Provence (21 778 €). La part de la population vivant dans un **quartier prioritaire de la politique de la ville** est plus élevée (18 %) que dans ces deux

autres métropoles (respectivement 11 % et 16 %). Par ailleurs, dans la MEL, les revenus dépendent davantage des prestations sociales (8 %) et le **chômage** est plus prégnant : il concerne 16,2 % des actifs de 15 à 64 ans contre respectivement 13,3 % et 14,3 % dans les métropoles de Lyon et Aix-Marseille-Provence. ●

Élodie De-Vos, Line Leroux
Insee Hauts-de-France

► 2. Principaux indicateurs démographiques et économiques

	MEL	Hauts-de-France	France métropolitaine
Population au 1 ^{er} janvier 2019	1 179 050	6 004 947	65 096 768
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2013 et 2019 (%)	0,3	0,0	0,4
Part des moins de 20 ans (%)	26,9	25,9	23,9
Part des 65 ans ou plus (%)	14,9	17,9	20,0
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence	464 962	2 278 578	26 578 230
Nombre d'emploi au lieu de travail	529 313	2 122 371	26 122 485
Taux d'activité des 15-64 ans (%) en 2019	71,1	71,4	74,3
Part d'actifs ayant un emploi dans la population des 15 à 64 ans (%)	59,6	59,7	64,7
Taux de chômage au sens du recensement de la population (%)	16,2	16,4	12,9
Taux de pauvreté (%)	19	17,6	14,5
Niveau de vie médian (euros)	20 981	20 355	21 933
Part des diplômés de l'enseignement supérieur (%)	35,9	25,1	31,0

Source : Insee, recensements de la population de 2013 et 2019 – fichier localisé social et fiscal (FLSoFi) en géographie au 01/01/2020.

Encadré : Les entreprises implantent leurs établissements préférentiellement dans la MEL

Au 1er janvier 2019, la Métropole européenne de Lille rassemble 26 % des établissements des Hauts-de-France (90 600), un poids qui s'est renforcé de 3 points en quinze ans.

Entre 2017 et 2019, les **taux de créations d'établissements** sont en moyenne plus élevés au sein de la métropole lilloise que dans l'ensemble de la région (16,7 % en moyenne sur la période 2017-2019 contre 14,1 % dans la région et 14,8 % à l'échelle nationale). En particulier, dans le domaine des transports et entreposage, près des deux tiers des établissements ont été créés il y a moins de trois ans contre un peu plus d'un tiers en Hauts-de-France. Le développement des activités de coursiers urbains explique en partie ce constat.

La MEL, qui mène une politique de redynamisation de son économie, dispose aujourd'hui de près de 170 parcs d'activités composés de sites d'excellence et de ruches d'entreprises, favorisant l'arrivée de nouveaux établissements (Euralille, Eurasanté, Euratechnologie & Blanchemaille, La Haute Borne, Euralimentaire...)

Méthodologie

L'**analyse fonctionnelle** des emplois propose des regroupements de professions transversaux aux secteurs d'activité. Les fonctions de décision, conception, gestion et intermédiation, encore appelées « fonctions métropolitaines » couvrent des emplois liés à la conception-recherche, à la gestion, aux prestations intellectuelles supérieures, au commerce interentreprise, à la culture/loisirs.

Les **métropoles** ont été créées par la loi du 16 décembre 2010. Leur statut a été remanié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014. Elles concernent des territoires de plus de 400 000 habitants à la création.

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère en charge de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Pour en savoir plus : sig.ville.gouv.fr ou onpv.fr

Le **taux de création d'établissements** est le rapport du nombre des créations d'établissements d'une année n au stock d'établissements au 31 décembre de l'année n-1.

► Pour en savoir plus

- Sur le site insee.fr : Rubriques [Dossier complet](#), [Comparateur de territoire](#), [Statistiques locales](#)
- [Une géographie des activités dominantes en Hauts-de-France](#), *Insee Analyses Hauts-de-France*, n°134, février 2022
- [Dans une région jeune, une forte concentration des 15-29 ans autour de Lille et Amiens](#), *Insee Analyses Hauts-de-France*, n°88, décembre 2018
- [Un habitant de la MEL sur cinq vit au sein d'un quartier prioritaire](#), *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 73 mars 2018
- [Regard des habitants sur leur cadre de vie Quartiers prioritaires de la Métropole européenne de Lille](#), *Insee Flash Hauts-de-France*, n° 91, février 2020

Direction régionale des Hauts-de-France :
130 Avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directrice de la publication :
Catherine Renne

Rédactrice en chef :
Audrey Baëhr

Secrétaire de rédaction :
Clotilde Demanne

Maquettiste :
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2023

www.insee.fr
@ InseeHdf

